

Assemblée générale

Date : 18.10.2025

Heure : 17h00

Lieu : Collonges, Salle Prafleuri

Réunion organisée par : FMBV

Type de réunion : Assemblée des délégués

Menée par : Dominique Robyr

Secrétaire : Mélanie Berra

Participant :

Délégués des sociétés membres de la FMBV à l'exception de deux sociétés (cf.: Excusés), comité FMBV (Eric Bellon, Dominique Robyr, Edith Frei, Pierre-André Da Costa, Mélanie Berra), et commission musicale FMBV (Elysa Pellegrino, Joseph Fosserat, Guillaume Mariéthoz, Adrien Bellon, Loïc Nicollérat). Julien Clapasson, membre ACMV, Cédric Pochon, représentant festival 2026.

Excusés : Mathieu Schopfer, Président de la commission musicale FMBV, Claude Schmidli, Membre d'honneur, Jean-Maurice Delasoie, Membre d'honneur, la Fanfare les Enfants des 2 Républiques St-Gingolph. Pas de représentant de l'Harmonie Municipale de Monthey présent à l'assemblée, Julien Schumacher, président de l'ACMV.

Compte-rendu

Point de l'ordre du
jour : 1

Ouverture de l'assemblée

Intervenant : Dominique Robyr

Après les salutations d'usage, Dominique Robyr ouvre l'assemblée générale.

Dominique Robyr nous dresse la liste de l'ordre du jour; qui a été envoyé au préalable par mail et par courrier aux présidents des sociétés.

M. Michel Tacchini, président de la commune de Collonges, entame son discours de bienvenue. Après les salutations d'usage, il nous parle de Collonges avec ses propres mots, qui permettra un discours bien plus authentique et court; en comparaison de ce que lui proposait l'Intelligence Artificielle lors de la préparation de son discours. 1900 pages, cela aurait été bien trop, et le président de commune souhaite donc parler de ce village avec ses mots frappés au clavier.

Dernier village valaisan de la rive droite du Rhône, faisant frontière avec le canton de Vaud et la commune de Lavey-Village. Situé au pied des montagnes, il offre une belle vue sur les sommets. M. Tacchini nomme différentes entreprises et activités de la commune. Il nomme l'animation et la fierté que procure la Collongienne au sein du village, par son niveau très élevé et ses jeunes (et plus anciens) présents en nombre. Il souhaite, au nom du Conseil municipal de Collonges, dores et déjà plein succès pour ce futur festival et le 125ème anniversaire de la Collongienne.

Point de l'ordre du
jour : 2

Hommage aux défunts

Intervenant : Dominique Robyr

Dominique Robyr demande à l'assemblée de se lever et d'observer un moment de silence pour les musiciens et les membres de nos familles décédés durant l'année écoulée, ainsi que pour les musiciens et membres combattant contre la maladie. La Collongienne de Collonges nous interprète un morceau de circonstance.

Point de l'ordre
du jour : 3

Appel des sociétés

Intervenant : Dominique Robyr

21 sociétés de la FMBV sont présentes à cette assemblée 2025. La Fanfare les Enfants des 2 Républiques de St-Gingolph est excusée, pour cause de prestation. Rappel statutaire ; chaque société est tenue de se faire représenter à cette assemblée des délégués, peu importe la personne qui la représente (N.B.: Il y a la possibilité d'être représenté par une fille d'honneur, un porte-drapeau ou tout autres membres de famille de musiciens). L'Harmonie Municipale de Monthey est aux abonnés absents ce soir et aucun représentant n'est présent. En lien, une amende de 100 francs sera facturée aux deux sociétés non-représentées.

**Point de l'ordre
du jour : 4**

Nomination des scrutateurs

Intervenant : Dominique Robyr

Séraphin Clément et Maurice Donnet-Monay sont nommés scrutateurs pour cette assemblée.

**Point de l'ordre
du jour : 5**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
2024**

Intervenant : Dominique Robyr

Le procès-verbal de l'assemblée 2024 est sur le site de la FMBV. Personne ne demande la lecture du protocole. Il est accepté par l'assemblée.

**Point de l'ordre
du jour : 6**

Rapport d'activité du Président

Intervenant : Dominique Robyr

Dominique Robyr nous parle de la saison 2024-2025 qui se termine et fût bien remplie pour la plupart des sociétés et des musiciens de la FMBV ; en particulier, pour la Fanfare Municipale de Salvan, qui a organisé un le festival 2025. Il remercie et félicite Salvan qui nous a servi une superbe édition, ainsi que toutes les sociétés qui ont organisé les giron, amicales et autres manifestations. Encore une fois, le concours des jeunes de la FMBV a été un franc succès, avec pas loin de 152 solistes et 17 ensembles qui ont participé à l'édition 2025.

Concernant les jeunes musiciens, plusieurs souffleurs, percussionnistes et tambours se sont, comme par le passé, particulièrement illustrés à l'occasion des concours; ce qui démontre bien le dynamisme de la fédération et que l'avenir des sociétés semble assuré. Les jeunes musiciens de cuivre ont fait forte impression aux Championnats valaisans des solistes 2025 à Grône, avec 3 titres sur 5, ainsi que 4 finalistes sur 8 et dont le vainqueur de la finale sont issus des rangs de société de la fédération.

Une journée d'initiation à la direction a eu lieu en 2025 par Jean-François Bobillier, professeur du conservatoire de Sion; dans le but de donner des outils aux jeunes afin de pouvoir prendre en charge par exemple les partielles et obtenir des bases. Vu le succès de cette première édition, une autre journée sera réitérée en 2026.

Dominique remercie la Collongienne de Collonges, dont les comités sont au travail depuis plusieurs mois afin de nous offrir un festival 2026 sans fausses notes; ainsi que ses collègues du CO et de la CM de la FMBV.

**Point de l'ordre
du jour : 7**

**Finances : a. Lecture Comptes 2024-2025
b. Vérificateurs des comptes
c. Budget 2025- 2026**

Intervenant : Eric Bellon

- A. Eric Bellon commence par nous annoncer un déficit de l'exercice 2024-2025 de 755.65. Le concours des jeunes nous a coûté 11'722.90 et nous avons eu 11'720.00 d'entrées; menant à une perte de 2.90. Les produits de la FMBV, hors concours, sont de 2'290.00 au Compte Club, ainsi que 12.00 d'intérêts du Compte Épargne. Les charges, hors concours, sont de 2'154.75, et 900.00 de provision pour les morceaux d'ensemble; menant à une perte de 752.75.
- B. Julien Fournier nous lit le rapport des vérificateurs des comptes. Julien Fournier et Jérôme Python ont contrôlé l'exactitude des comptes. Les soldes des comptes sont de 15'472.50 à la BCV (compte Épargne) et de 127.85 (compte Club). Ils demandent à l'assemblée d'approuver ces comptes et d'en décharger le caissier et à eux-mêmes. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.
- C. Le budget 2025-2026 serait : pour les comptes FMBV, 2'450.00 de recettes et 2'066.00 de charges avec une perte de 516.00; pour le concours du samedi, 12'570.00 de charges (N.B. : les transports de pianos est un important coût) et 11'440.00 de produits; ce qui donnerait une perte de 1'130.00. En résumé, l'année se clôturera sur un déficit de 1'646.00 L'assemblée valide le budget à l'unanimité. Merci à Eric Bellon pour son travail.

Mathieu Schopfer, président actuel étant excusé ce soir, c'est Elysa Pellegrino qui lit le rapport de la commission musicale. Les différentes missions de la CM se sont très bien déroulées durant cette saison. La diversité des jurys est fortement appréciée et la CM est déjà active dans la recherche de jurys pour le prochain festival. En février, il y a également eu une répétition d'essais pour la nouvelle marche de tambours, avec 13 musiciens de la fédération; et un cours pour la direction, donné par Jean-François Bobillier, a rassemblé une vingtaine de jeunes de la FMBV. Les retours ont été très positifs et un nouveau cours de direction sera donné le 21 février 2026. L'information peut déjà être mentionnée aux différents jeunes de vos sociétés.

Concernant les examens ASM, 124 jeunes du Valais romand y ont participé, sur 151 jeunes au total pour l'ensemble du canton. 13 musiciens de 4 sociétés de la fédération y ont pris part. La CM remercie Massongex pour la mise à disposition des locaux, et elle encourage les sociétés à inscrire leurs jeunes aux examens; car cela est de plus en plus difficile. Joseph Fosserat se tient à disposition pour tous renseignements et questions concernant ces examens. La CM rappelle que les inscriptions aux examens se font désormais via le site de l'ACMV. Pour les examens de 2026, les inscriptions se font jusqu'au 30 novembre 2025. Les examens pour les niveaux Base/Inférieur/Moyen se passeront le 2 mai à Massongex, et pour les niveaux Supérieur 1 et Supérieur 2 le 6 juin à Martigny.

Retour sur le festival de Salvan : grand succès pour le concours des jeunes, avec pour cette année une nouvelle catégorie - Ecole de musique. Celle-ci a très bien été reçue et sera maintenue à Collonges. La nouvelle marche des tambours a pu résonner lors du morceau d'ensemble le dimanche. Le concours de marche a subi quelques modifications, notamment pour les critères de jugement; basés sur les critères cantonaux et fédéraux.

La CM encourage dorénavant et déjà les 5 sociétés de la FMBV qui participeront à la Fête Fédérale à Bienne en 2026. Puis, la remise du challenge de la Fédération est donné à Antoine Zeiter au baryton de l'Agaunoise de St-Maurice.

Finalement, Dominique présente les différents membres de la CM et leur fonction : Joseph Fosserat - délégué ACMV et responsable examens ACMV, Adrien Bellon - responsable jurys tambours, Elysa Pellegrino - responsables juys, Guillaume Mariéthoz - responsable percussions.

Concours des jeunes solistes

Il n'y a pas de modifications importantes du règlement, mais quelques formes qui doivent être validées à l'assemblée.

Conditions d'admission - Générale

Suite à une situation vécue lors du concours 2025, une condition est ajoutée au règlement : "Ne sont pas admis: les musiciens permanents dans un orchestre professionnel depuis plus de six mois, ainsi que les étudiants ou diplômés d'une classe professionnelle de conservatoire. Chaque concurrent doit en outre prouver que la musique n'est pas sa principale source de revenus."

Vote de l'assemblée : 1 abstention, 20 acceptations.

Conditions d'admission - Vents, Batterie, Percussion, Tambours

"Un concurrent ayant remporté trois fois consécutivement sa catégorie n'est pas autorisé à participer l'année suivante dans la même catégorie." Cela permettrait ainsi de laisser la chance aux autres concurrents.

Jonathan Bochatay demande si nous avons déjà eu des cas auparavant dans cette situation. La CM et le CO n'en relèvent pas avec exactitude, mais mentionnent que cet article pourrait servir en cas de besoins; si cette situation venait à se présenter et basée sur les règlements cantonaux.

Vote de l'assemblée : 1 opposition, 20 acceptations.

Conditions d'admission - Ensembles, Ensembles tambours

"Un participant ayant remporté trois fois consécutivement sa catégorie (avec le même ensemble ou un ensemble différent) n'est pas autorisé à participer l'année suivante dans la catégorie concernée."

Vote de l'assemblée : 1 opposition, 20 acceptations.

Article 6 - Vents - Morceau de concours

Clarification que la catégorie EM ne peut pas être accompagnée ni par un pianiste, ni par quelconque dispositifs musicaux (ex: bande son, CD, etc.).

Article 13 - Vents- Jury

Le jury ne voit pas et ne connaît pas les noms et numéros de passage des solistes, à l'exception de la catégorie EM. Celle-ci se déroulera à l'avenir à audition ouverte, dans le but de permettre des remarques au soliste (ex: posture, tenue de l'instrument, etc.).

Article 14 - Vents, Batterie, Percussion - Jugement

Modification de texte - un diplôme ou un certificat conformément aux dispositions de l'article 18.

Article 6 - Batterie, Percussion - Morceau de concours

Précision concernant les deux morceaux joués - "Chaque concurrent dispose de 6 minutes, mais il sera interrompu après 3 minutes d'exécution de la première pièce par un signal sonore. Si celle-ci dure moins de 3 minutes, le choro continue et le candidat enchaîne avec la deuxième pièce; interrompue au total dès 6 minutes."

Article 13 - Ensembles - Jury

Précision concernant les jurys - Pas de nécessité d'avoir un jury spécialiste de la percussion s'il n'y a pas d'ensemble de percussion inscrit.

Article 7 - Tambours - Catégories

Adrien explique que des modifications sont apportées aux différents articles du concours tambours, dans le but d'aligner le règlement à ceux des concours cantonaux et fédéraux.

Pour ce premier article, le nom des catégories change : Tambours Minime (jusqu'à 15 ans), Tambours Junior (de 16 à 20 ans), Tambours (à partir de 21 ans).

Article 6.1 - Tambours - Tambours Minime

Modifications de certaines terminologies et précisions sur les points de bonification selon la classe.

Article 6.2 - Tambours - Tambours Junior

Idem 6.1

Article 6.3 - Tambours - Tambours (et non plus Sénior)

Idem 6.1

Article 14 - Tambours - Classement et remise des prix

Suite à une situation vécue lors du concours 2025 et basé sur ce qui est fait au niveau national, l'article a été modifié en conséquence. Les jurys tambours étant différents, il n'est pas possible pour eux de délibérer entre eux et départager des candidats ex-aequo.

Dans tout le règlement, le mot "jeunes" a été remplacé par "concurrents" ou "solistes".

À l'exception des oppositions et abstentions mentionnées dans les différents articles qui s'y rapportent, l'assemblée a accepté les modifications apportées au règlement.

Les règlements modifiés sont disponibles sur le site www.fmbv.ch

Point de l'ordre du jour : 10

Élections au comité

Intervenant : Dominique Robyr

Dominique présente les différents membres actuels du comité de la FMBV et leur fonction : Eric Bellon, caissier, Dominique Robyr, président, Pierre-André Da Costa, vice-président et concours des jeunes, Edith Frei, responsable du concours des jeunes et Mélanie Berra, secrétaire.

Dominique mentionne que le comité pourrait encore être rejoint d'un cinquième membre, en rappelant que la FMBV recherche si possible un musicien jouant d'un bois et dans une harmonie; qui n'est pas représenté au comité actuellement et qui permettrait de pouvoir faire remonter les points concernant les harmonies.

Point de l'ordre du jour : 11

Composition de la commission musicale

Intervenant : Dominique Robyr

Mathieu Schopfer est démissionnaire et un candidat a rejoint la commission musicale. Il s'agit de Loïc Nicollerat, directeur de la Villageoise de Dorénaz et musicien à l'Edelweiss de Martigny-Bourg. Il est présenté par le président de la Villageoise de Dorénaz, Michael Eichenberger.

Loïc Nicollerat est un musicien passionné et dévoué. Il a commencé son parcours musical en 2006, qui marque le début d'une belle aventure. En 2010, il entre dans les rangs de l'Edelweiss, dans laquelle il joue jusqu'à ce jour plusieurs instruments. Depuis 2021, il dirige la Villageoise de Dorénaz - un rôle qu'il exerce avec passion et enthousiasme; avec laquelle il a brillé lors de la Fête Cantonale en 2025 à Crans-Montana. Il joue également à l'ECV en tant que cornet Mib. Nous sommes convaincus que sa passion, son sérieux et son amour pour la musique n'apporteront que du bon à la CM de la FMBV.

Elysa Pellegrino remplace Mathieu Schopfer et est la nouvelle présidente de la CM.

**Point de l'ordre
du jour : 12**

Prix de la carte de fête

Intervenant : Dominique Robyr

La carte de fête (N.B. : appellation correcte et alignée selon les terminologies cantonales et fédérales - carnet de fête et non carte de fête) concerne le montant par musiciens que les différentes sociétés paient, notamment pour couvrir les frais du souper. Ce montant est inscrit à l'annexe des statuts.

Dominique relève qu'après différentes discussions, notamment avec le représentant du festival 2026, ce montant n'est plus adapté aux différentes augmentations et coûts. En lien, il ne couvre pas les frais actuels des sociétés organisatrices, amenant à une perte et ce montant devrait donc être revu. Une proposition d'augmenter ce montant à 16.- par musicien dès 2026 est exposée.

Vote de l'assemblée : 0 opposition, 1 abstention, 20 acceptation.

Les statuts modifiés sont disponibles sur le site www.fmbv.ch

**Point de l'ordre
du jour : 13**

Présentation du festival 2026 à Collonges

Intervenant : Gilbert Chambovay

Gilbert Chambovay, président du comité d'organisation, présente brièvement différents points concernant le festival 2026.

Tout d'abord le thème : Ça souffle ! Ce thème fait écho aux vents qui traversent cette région - synonymes d'énergie et de mouvement, au souffle des musiciens qui donnent vie aux instruments, et enfin au souffle sur les bougies d'anniversaire de La Collongienne (125 ans). Du vent qui anime les paysages au souffle précis des fanfares, nous vous souhaitons la bienvenue en terres Collondzaines.

Ensuite, les grandes lignes du festival 2026 sont présentées :

- Vendredi : 8ème Amicale du district de Saint-Maurice, challenge encore à être défini et probablement sur le thème "Joyeux anniversaire" pour le 125ème de la Collongienne. Soirée animée par les FunkAdonF.
- Samedi : Concours des solistes, avec soirée "en cours de réflexion".
- Dimanche : Prestations devant jurys à Collonges et Evionnaz, cortège (N.B.: Gilbert rend déjà attentif les présidents que les sociétés devront défiler à 4 musiciens par rang; étant donné les rues étroites par endroits sur le trajet du défilé. Les informations suivront dans les différentes communications), prestations sur podium. Animation de la soirée par Pelk'n'Po.

Un code QR a également été mis sur les chaises lors de l'assemblée, afin que les présidents puissent remplir les différentes données nécessaires. Gilbert remercie ses collègues de l'organisation, les sociétés qui ont déjà conseillé et/ou prêté du matériel; ainsi que le comité et la commission musicale de la FMBV. Rendez-vous du 29 au 31 mai 2026 à Collonges.

**Point de l'ordre
du jour : 14**

Attribution du festival 2028

Intervenant : Dominique Robyr

Dominique Robyr demande si L'Echo du Châtillon de Massongex accepte l'organisation du festival 2028. Sa représentante accepte.

Dominique Robyr introduit ce point en présentant les 2 représentants à l'ACMV, comme la FMBV est une grande fédération : Edith Frei - contact pour les sociétés du Lac Léman à Collombey + Vallée d'Illeiez, et Julien Clapasson - contact pour les sociétés de Monthey à Martigny. Ce dernier fait un bref discours concernant les points ACMV.

Julien Clapasson nous transmet les salutations de l'ACMV, en particulier du président Julien Schumacher, qui n'est pas présent ce soir. Julien rappelle qu'il est impératif que les différents présidents des sociétés remplissent et renvoient la check-list transmise par e-mail d'ici au 30 novembre. Il faut s'adresser à Julien Clapasson ou à Edith Frei si le mail n'a pas été reçu. Apparemment, il semblerait y avoir des bugs avec les adresses mail @gmail lors des envois de masse.

Suite à l'assemblée récente de l'ACMV, les cotisations ACMV passeront de 8.50 à 20.00 par membre dès le 01 janvier 2026, en contrepartie des frais Unisono qui étaient de 10.00 qui sont supprimés. Concernant les cotisations de la SUISA, il ne sera plus nécessaire de payer pour les membres de la carte d'honneur (porte-drapeau, filles d'honneur); car ils ne font pas de la musique concrètement mais l'accompagnent.

Concernant les jubilaires 2026, Julien rappelle que les sociétés doivent les annoncer auprès du délégué ACMV affilié à leur région; soit Julien ou Edith.

Point préoccupant pour 2029 : la Fête Cantonale devrait se tenir dans notre fédération; mais il n'y a pour l'instant aucune candidature déposée. Sans comité organisateur, la fête n'aura pas lieu, ou du moins pas sous la forme habituelle. Appel donc aux motivés à se porter candidat pour l'organisation de cette future manifestation. L'ACMV se tient à disposition pour accompagner l'organisation de cette fête.

Finalement, Julien félicite les sociétés qui participeront à la Fête Fédérale 2026 à Bienne; soit l'Agaunoise de St-Maurice, L'Espérance de Vionnaz, L'Echo de la Montagne de Champéry, La Fanfare Municipale de Salvan et l'Harmonie de Martigny.

Dominique rappelle que les présidents des sociétés ont reçu un sondage, dans le but de sonder les sociétés concernant une éventuelle modification du concours de marche et des classements. En effet, suite à différents échanges et afin d'éviter la stigmatisation, la FMBV propose différents scénarios concernant la remise des résultats, en proposant 3 formules :

- 1) Statu quo, pas de changement, classement des sociétés de 1 à 22 (la société organisatrice ne participe pas) ;
- 2) Classer et nommer les 10 premiers avec points, puis classement des sociétés de 11 à 22, avec ou sans points et avec critiques du jury ;
- 3) Le défilé resterait obligatoire, mais le choix serait laissé aux sociétés de participer ou non au concours du défilé, avec critiques des jurys données dans tous les cas.

Une autre proposition a également été amenée durant la semaine, mais nécessite d'être encore étudiée.

Pour le moment, le retour du sondage est de 60% pour le statu quo et 40% pour le classement et nomination des 10 premiers; mais toutes les sociétés n'ont encore pas répondu au sondage. Lors du mail envoyé aux présidents avec le PV de l'AG, le sondage sera envoyé à nouveau, avec une deadline. Dominique relève aussi que la FMBV se tient à disposition pour d'autres propositions concernant ce point.

Dominique rappelle que toutes les sociétés doivent effectuer les changements d'adresses, présidents, directeur, etc. sur le formulaire du site FMBV www.fmbv.ch (notamment les changements d'adresses mails des présidents) et directement sur le site hitobito.

La FMBV propose d'envoyer la convocation à l'AG seulement par e-mail aux présidents et supprimer les envois postaux. Dominique rappelle que la convocation sera également mise sur le site de la FMBV, faisant office de "bulletin officiel". Pas d'opposition des délégués pour cela, ce point entrera en vigueur dès la prochaine assemblée de 2026.

Luc Sneiders relève que les locations de pianos coûtent beaucoup et se demande si cela ne pourrait pas être diminué en mettant à disposition des pianos électroniques. Dominique répond que la FMBV s'est déjà penchée sur la question, et que le CO et la CM doivent encore discuter de ce point pour trouver une solution la plus simple et adéquate. En revanche, la FMBV relève que pour la finale, un piano est nécessaire. Selon les avis récoltés auprès des pianistes, les avis sont partagés sur leurs propres besoins.

Jonathan Bochatay mentionne qu'il est important que nous proposons les meilleures conditions pour nos jeunes solistes qui participent aux concours. Il soulève qu'un souci d'accordage était présent l'année dernière au festival à Salvan. Pierre-André Da Costa nomme que nous avons eu échos de ces soucis et que cela ne se reproduira plus pour les années suivantes.

Julien Fournier remercie, au nom du comité d'organisation, le CO et la CM pour leur excellente collaboration lors du festival 2025, ainsi que toutes les sociétés qui ont permis un festival mémorable; qui conclut bien ses 11 ans de présidence à la Fanfare Municipale de Salvan.

Dominique rend attentif les délégués aux affiches déposées dans la salle concernant le concours valaisans de percussions; dont l'organisation a été reprise par le Conservatoire de Sion.

Les membres du comité sont à disposition des sociétés en tout temps pour des questions ou des précisions.

Dominique Robyr remercie la Collongienne de Collonges pour l'accueil des sociétés et clôt l'assemblée vers 18h16.

L'assemblée est suivie d'un apéritif offert par la Collongienne de Collonges.

Visitez notre site internet www.fmbv.ch pour d'autres renseignements.

Fait à Leytron par Mélanie Berra